

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

Le : 23 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2024

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Brigitte SIMONNEAU, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Muriel COTTIER, Monsieur David FRETILLE, Monsieur David BARLET, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Cyrille CHAUVET, Monsieur Lakdhar ABED, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Arnaud BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Guy DESVILLES, Madame RESTOUEIX Chloé, Madame Déborah CORNILLON, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

PROCURATIONS : Monsieur Patrice CHAUVET à Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Elodie HAMELIN à Monsieur François POIRSON, Monsieur Ludovic DELHOUME à Monsieur Michel BAUDU, Monsieur Jacques MIGOZZI à Madame Sylvie DEBIAIS

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Stéphane CARILLON,

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Effectif légal : 27

*Nombre de
Conseillers en
exercice : 27*

Votants : 26

Présents : 22

Délibération n°2024-05-05 Demandes de subventions pour la création d'un terrain de basket 3x3

Mme le Maire indique que les Jeux Olympiques de Paris 2024 représentent une occasion exceptionnelle de célébrer le sport dans toute sa diversité et sa richesse. En tant que collectivité engagée dans la promotion de l'activité physique et sportive, la municipalité est déterminée à saisir cette opportunité pour offrir à ses citoyens de nouvelles pratiques sportives innovantes et accessibles.

C'est dans ce contexte que la municipalité souhaite mettre en avant le basket-ball 3x3, une discipline dynamique en plein essor, qui a fait son entrée officielle aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2021. En tant que sport inclusif et spectaculaire, le 3x3 offre une nouvelle dimension au basket-ball traditionnel, avec des règles simplifiées et des terrains adaptés à des espaces réduits.

La création de cet équipement répond à 4 besoins identifiés : la pratique libre, l'utilisation par nos structures scolaires, l'utilisation par notre accueil de loisir ainsi que le développement de cette discipline au sein de notre club de Basket.

Concernant la pratique libre, cet équipement viendra compléter les autres équipements de cette catégorie incluant une pratique libre tel que le CityPark, le PumpTrack et le SkatePark qui verra le jour au mois de Juin 2024 et qui sera directement « voisin » de ces 2 terrains.

Par ailleurs, la municipalité a également pour ambition d'intégrer le basket-ball 3x3 dans le programme d'éducation physique et sportive des écoles. En sensibilisant dès le plus jeune âge les élèves à cette pratique, il s'agit de favoriser l'adoption de modes de vie actifs et sains, tout en contribuant au développement de valeurs telles que le fair-play, la solidarité et le dépassement de soi. Ces valeurs sont également développées au sein de l'ALSH de la commune.

Afin de promouvoir cette nouvelle pratique auprès de nos concitoyens, il est proposé de requalifier un ancien terrain de basket extérieur en créant 2 terrains de basket 3x3.

La demande de financement se décompose comme suit :

Dépenses prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montant prévisionnel (en € HT)
Aménagement du Terrain (enrobé ...)	16 222,65 €
Travaux préparatoires	750,00 €
Paniers et Traçage du Terrain	14 780,00 €
Total des dépenses prévues	31 752,65 €

Plan de financement prévisionnel			
Co-financeurs	Montant (en € HT)	Part dans le financement total (en %)	Sollicité Ou acquis
Etat DETR	0,00 €	0%	
Etat DSIL	0		
Agence Nationale du Sport	25 402,12 €	80%	Sollicité
Conseil Régional			
Conseil Départemental	0,00 €	0%	
Autres cofinancements publics:			
Total des cofinancements publics (80% maximum)	25 402,12 €	80%	
Autofinancement	6 350,53 €	20%	
Emprunt	0		
Total maître d'ouvrage (20% minimum)	6 350,53 €	20%	
Privés (à préciser):			
Coût Total HT	31 752,65	100,00%	

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le

ID : 087-218712503-20240524-20240505-DE

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le plan de financement ci-dessus ainsi que les demandes de subventions qui en découlent.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le plan de financement ci-dessus et autorisent Madame le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions qui en découlent ainsi que tout document s'y rapportant.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 24 mai 2024.

Affiché / Notifié le 24 avril 2024

Certifié exécutoire le 24 avril 2024

LE MAIRE,

NADINE BURGAUD

